



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CMU et CMU complémentaire

Question écrite n° 84616

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'attribution de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). La Cour des comptes a récemment mis en garde contre trois risques : le risque d'erreur dans l'attribution de la CMU-C et de l'ACS puisque le logiciel d'instruction des demandes est obsolète, le risque de surconsommation de soins et le risque de forte dégradation des perspectives financières du fonds CMU. Ainsi, le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté, pour atteindre 5,2 millions pour la CMU-C et 1,2 millions pour l'ACS. Il lui demande si le Gouvernement entend répondre aux préoccupations de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84616

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5086

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)